

## PROCES-VERBAL

# Conseil communautaire du 26 avril 2017 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

**en exercice : 48**

**présents : 41**

**pouvoirs : 6**

**votants : 47**

### Présents :

#### DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Thierry COIGNET,

#### LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

#### LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Michaël HUET

#### LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

#### LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

#### LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

## LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD, Bernard ROCHET, Mathilde VIVANT, Amélie DAVIOT, Emmanuel RIVERY, Réjane SECHER

## LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Nathalie BOUCHER

## MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU, Jean-Marc JOUNIER

## SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Brigitte PETITEAU, Mauricette MOSTEAU, Jean-Christophe SERISIER, Sonia GILBERT, Claudie ARBERT

## VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Hervé AUBRON, Mathieu LEGOUT, Ludovic BUZONIE, Nicole LACOSTE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD), Mme PEROCHEAU (pouvoir à Mr AUBRON), Mme CHARRIER (pouvoir à Mr BUZONIE), Mme LE POTTIER (pouvoir à Mr POUPELIN).

**Absents excusés :** Mr MARCHAIS J.P.

**Est nommé secrétaire de séance :** Pierre BERTIN

### 1) Présentation de la feuille de route 2017-2020 de la CCSL

Mr P. Corbet présente le volet Développement Economique :

<p>Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Développer l'emploi</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Actions du Point Relais Emploi, ouverture d'une antenne à Vallet</li><li>- RDV annuel de la création des entreprises</li><li>- Enquête annuelle concernant les besoins en recrutement</li><li>- Catalogue de stages en entreprises</li><li>- Solutions facilitant la mobilité</li></ul></li><li>• <b>Offrir une offre foncière et immobilière adaptée</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Schéma prospectif des zones, réserves foncières, implantations stratégiques (secteur de la gare, proximité des routes principales, lieu visible, existence d'équipements, etc ...)</li><li>- Nouvelle signalétique des zones économiques</li><li>- Immobiliers d'entreprises : hôtel d'entreprises, atelier relais</li><li>- Travail collaboratif avec les agences immobilières</li></ul></li><li>• <b>Créer une marque de territoire</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Stratégie d'attractivité</li></ul></li></ul>	<p>Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dynamiser le territoire, développer une collaboration rapprochée avec les tissu économique du territoire</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Un événement festif par an (FESTI &amp; CO)</li><li>- Des RDV élus/entreprises, des RDV thématiques, matinées d'accueil des nouvelles entreprises, visites d'entreprises, etc ...</li><li>- Animation du réseau d'entreprises</li><li>- Communication pour les entreprises sur la vie économique locale</li></ul></li><li>• <b>Développer l'attractivité commerciale</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Charte d'orientation commerciale</li><li>- Rencontres avec les associations de commerçants</li><li>- Soutien zones commerciales en périphérie complémentaires aux commerces de centre bourg (par exemple : zone du Brochet), commerces de proximité</li><li>- Réflexion sur les nouveaux modes de consommation</li></ul></li><li>• <b>Définir une stratégie fiscale</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Réflexion quant à la répartition de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalité</li><li>- Harmonisation de la fiscalité</li></ul></li></ul>
---	---

Mr P.A. Perrouin souligne le travail dynamique et participatif de la commission et l'effet attractif du territoire.

En l'absence excusée de Mr J.P. Marchais, Mr P.A. Perrouin présente le volet Aménagement du Territoire :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Créer un service commun urbanisme**
  - Mise en place du service et évaluation du dispositif
- **Se doter d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)**
  - 3 phases : diagnostic, orientations, plan d'actions
  - Observatoire de l'habitat et du foncier
- **Travailler à la prise de compétence PLUI**
  - Lancement de la réflexion, définition de la méthodologie et de la concertation pour aboutir à l'élaboration d'un PADD en 2020
  - Prise de compétence PLUI en 2020
- **Définir une vision prospective du territoire**
  - Réflexion sur les enjeux du territoire à 15 ans
- **S'inscrire en partenaire de l'aménagement numérique du territoire**
  - Partenariat avec le Département et le Sydela
  - Soutien du développement de l'accès au numérique



Mr P. Bertin présente le volet Déplacements :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Sensibiliser les partenaires sur les besoins du territoire**
  - Partenariats auprès de la Région, du Département, de Nantes Métropole, de RFF, de la SNCF.
  - Étude de besoins auprès des habitants
  - Liaison structurante Clisson - Ancenis
  - Traversée de la Loire
- **Conforter les liaisons pour les trajets domicile-travail**
  - Étude de faisabilité pour renforcer les rabattements vers la Gare du Pallet et navette vers la gare de Mauves
  - Connexion de la ligne 33 et du Chronobus
- **Développer le maillage et les connexions des liaisons douces sur le territoire**
  - Schéma des modes actifs pour les déplacements de loisirs et les trajets domicile-travail
  - Concertation étroite avec les communes
  - Connexion entre la Loire à Vélo et le Schéma Vélo
- **Etre force de réflexion de propositions innovantes**
  - Faisabilité de navettes fluviales pour la traversée de la Loire
  - Véhicules électriques
  - Faisabilité de la mise en place de transports en commun sur le territoire



Mr J. Lucas présente le volet Environnement :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Offrir aux habitants des équipements structurants de qualité**
  - Réhabilitation de la déchetterie de Vallet
  - Accès des habitants de tout le territoire au CAD et à la déchetterie de Vallet
- **Améliorer le traitement qualitatif des déchets ménagers, dans un objet d'optimisation et de respect du développement durable**
  - Gestion globale des déchetteries
  - Traitement du carton sur site
  - Traitement du polystyrène sur site
  - Optimisation des recettes
- **Optimiser la collecte des déchets ménagers**
  - Harmonisation des passages de collecte
  - Harmonisation de la redevance incitative
  - Harmonisation des tarifs professionnels
  - Facturation de la redevance incitative en régie
  - Étude pour définir le mode de gestion de la collecte des ordures ménagères
  - Nouvelles consignes de tri sacs jaunes
  - Étude de faisabilité pour l'implantation de colonnes collectives de tri des déchets



Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Réduire les circuits et favoriser le partenariat local**
  - Partenariat local avec Pat'Mouille et l'Ecocyclerie du Vignoble Nantais
  - Indicateurs de suivi "rapport empreinte carbone / récupération "
- **Sensibiliser à la conduite respectueuse des déchets**
  - Actions de prévention des déchets
  - Animations auprès des écoles
  - Communication auprès du tout public
  - Lutte contre le brûlage des déchets ménagers
  - Action contre les dépôts sauvages
- **Réhabiliter les sites des anciennes déchetteries du territoire**
  - Finalisation des études à mener
  - Engagement des travaux de dépollution en fonction de la demande des communes sur projet
  - Réflexion sur l'avenir du site de la Chapelle-Heulin



Mr J.M. Jounier interroge quant à la prise en charge de la remise aux normes des anciennes déchetteries.

Mr M. Legout demande à quelle échéance les colonnes enterrées pourraient voir le jour.

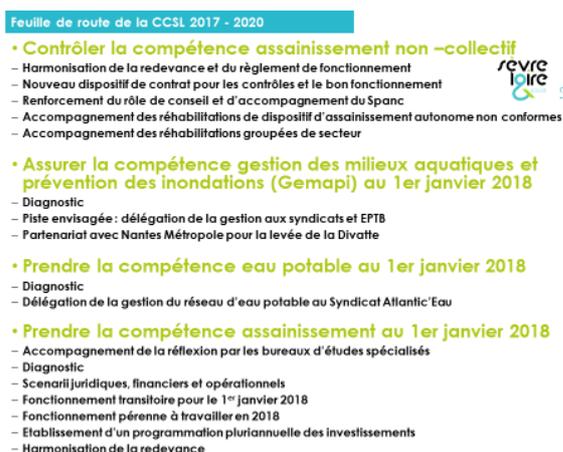
Mr J. Lucas répond que cette hypothèse pourrait voir le jour à la fin du mandat dans les nouveaux quartiers à condition d'avoir un minimum de 20 à 30 habitants, et d'en avoir étudié la faisabilité technique et économique.

Mr R. Baron propose que les conditions techniques puissent être transmises aux communes très rapidement.

Mr J. Marchais s'interroge sur l'efficacité des actions de lutte contre les dépôts sauvages, si seul un panneau est posé, et propose que des ramassages réguliers puissent être effectués.

Mr J. Baraud propose de mettre en place une journée par trimestre de collecte des encombrants sur les équipements communautaires (CAD et déchetteries).

Mr J. Teurnier présente le volet Eau :



Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Contrôler la compétence assainissement non collectif**
  - Harmonisation de la redevance et du règlement de fonctionnement
  - Nouveau dispositif de contrat pour les contrôles et le bon fonctionnement
  - Renforcement du rôle de conseil et d'accompagnement du Spanc
  - Accompagnement des réhabilitations de dispositif d'assainissement autonome non conformes
  - Accompagnement des réhabilitations groupées de secteur
- **Assurer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) au 1er janvier 2018**
  - Diagnostic
  - Piste envisagée : délégation de la gestion aux syndicats et EPTB
  - Partenariat avec Nantes Métropole pour la levée de la Divatte
- **Prendre la compétence eau potable au 1er janvier 2018**
  - Diagnostic
  - Délégation de la gestion du réseau d'eau potable au Syndicat Atlantique Eau
- **Prendre la compétence assainissement au 1er janvier 2018**
  - Accompagnement de la réflexion par les bureaux d'études spécialisés
  - Diagnostic
  - Scénarii juridiques, financiers et opérationnels
  - Fonctionnement transitoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - Fonctionnement pérenne à travailler en 2018
  - Etablissement d'un programmation pluriannuelle des investissements
  - Harmonisation de la redevance

revre Loire

Mr M. Legout assure la présidence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et interroge sur le sort des agents employés par le syndicat.

Il est répondu que les agents assurant à 100 % leur mission pour le Syndicat seront transférés de droit. Dans les autres cas, c'est plutôt au choix de l'agent.

Mme N. Lacoste questionne sur la gouvernance du dispositif de transfert de l'assainissement collectif, notamment par rapport aux élus municipaux actuellement en charge de ces dossiers.

Mr J. Teurnier assure que la représentativité des communes sera assurée par 2 élus par commune et également par un technicien.

Mr P. Corbet fait part de nombreuses contestations de plusieurs territoires, au niveau national, quant au transfert de la compétence assainissement.

Mr J. Teurnier souligne en effet que la compétence eau et assainissement devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans l'état actuel de la législation.

Mr J. Marchais présente le volet Culture :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

**• Soutenir les actions culturelles à rayonnement intercommunal**

- Maintien en 2017 de la politique de subventionnement de 2016
- Nouvelle politique de subventionnement pour 2018
- Définition de l'intérêt communautaire de l'action culturelle
- Soutien des actions novatrices en matière de culture

**• Définir un programme culturel du territoire**

- Définition de l'échelon de pilotage du PCT
- Définition du plan d'action culturelle d'intérêt communautaire
- Priorité aux actions dirigées vers le public jeunesse

**• Proposer des actions communes entre bibliothèques communales et réseau intercommunal**

- Ajustement des tarifications du réseau
- Extension du réseau de lecture publique aux collectivités volontaires
- Proposition d'actions communes ou de partenariat entre réseau intercommunal et bibliothèques communales

sevre  
loire

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

**• Proposer une offre musicale complète sur l'ensemble du nouveau territoire à horizon 2020**

- Partenariat avec les 3 structures existantes sur le territoire et suivi du projet de fusion des structures associatives
- Travail à l'établissement d'un outil de coordination type Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) à horizon 2020
- Définition du projet commun des apprentissages et des pratiques musicales

sevre  
loire

Mme E. Houssin questionne sur le rapprochement de Fortissimo avec l'école de musique de Loire-Divatte.

Mr J. Marchais indique que le rapprochement est facilité du fait du statut associatif des deux entités, du fait que certains professeurs sont engagés avec les 2 structures. La condition du maintien des montants des subventions versées actuellement par la CCSL devra être respectée pour préserver le budget de l'intercommunalité.

Mr P.A. Perrouin souligne l'intérêt de l'outil de l'E.P.C.C.

Mr J. Marchais rappelle que la mécanique à mettre en œuvre est assez contraignante puisqu'elle doit associer les écoles de musique, le Département, la Région, la DRAC, et doit être entérinée par le Préfet.

Mr P. Baleydière présente le volet Promotion du Territoire :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

**• Inscrire l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais comme partenaire privilégié de la CCSL pour le développement de la promotion du territoire**

- Projet stratégique de promotion du territoire pour la période 2018 à 2022 : diagnostic, orientations, plan d'actions

**• Valoriser les caractéristiques et atouts du territoire**

- Visibilité des atouts du territoire : points d'accroche, points d'attrait principaux, pour capter les publics qui traversent le territoire
- Travail avec les acteurs économiques pour le développement d'activités avec cohérence des horaires d'ouverture
- Communication exogène

**• Valoriser les bords de Loire comme atout majeur pour le territoire**

- Faisabilité de l'installation d'une "guinguette" sur les bords de Loire
- Plan d'actions issues de l'étude sur la Loire effectuée en 2015

sevre  
loire

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

**• Participer à l'animation du territoire en organisant des manifestations événementielles**

- Évènement de la Rentrée du Vignoble à Vélo chaque année
- Action des comités (Foire, Jumelage, etc...) pour trouver une complémentarité
- Évènement Equimuscadine tous les 2 ans sur le territoire
- Évènement autour de la Sèvre et Loire
- Partenariat du Voyage à Nantes, en collaboration avec l'Office de tourisme pour inscrire une étape sur le territoire

sevre  
loire

Mr T. Agasse précise qu'il est nécessaire de travailler avec les restaurateurs des bords de la Loire pour l'installation d'une guinguette.

Mme M. Mosteau questionne sur le portage des animations à vocation sportive.

Mme C. Braud propose de définir l'intérêt communautaire en matière sportive au niveau de la commission sports, celui-ci permettra de définir le champ d'intervention de la CCSL sur les manifestations à l'échelle nationale entre une personne reconnue au niveau national ou l'organisation d'une manifestation nationale sur le territoire de la CCSL.

Mr E. Rivery interroge pour savoir si un partenariat est engagé pour la promotion du site de Cap'Nature.

Mr P. Baleyrier répond favorablement, des échanges sont en cours, la définition des enjeux et des financements est à l'étude, ce qui pourrait donner lieu à un conventionnement.

Mr R. Baron présente le volet Solidarités :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Conforter et harmoniser le service d'aide à domicile à l'échelle du nouveau territoire**
  - Organisation à travailler de façon cohérente et optimisée sur l'ensemble du territoire
  - Nouveau projet de service
  - Politique de formation continue
  - Identification du service auprès des partenaires
  - Communication adaptée au public ciblé
- **Conforter le SSIAD dans son action**
  - Nouveau projet de service
  - Convention d'objectifs et de moyens
  - Confortement des financements ARS du service
  - Évaluation interne du service
- **Soutenir les actions sociales à rayonnement intercommunal**
  - État des lieux des moyens humains, matériels et financiers attribués à chaque association reconnue intercommunale
  - Maintien de la politique de subventionnement de 2016 en 2017
  - Définition de la politique communautaire pour 2018
  - Établissement du niveau de partenariat, conventionnement



Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Définir le partenariat avec les structures d'insertion**
  - Rencontre des associations agissant sur le territoire en leur confiant des missions
  - Définition du niveau de partenariat et conventionnement
- **Gérer les aires d'accueil des gens du voyage**
  - Définition d'un mode de gestion harmonisé et optimisé pour l'ensemble des aires d'accueil : choix d'une délégation de service public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - Définition d'horaires d'ouverture complémentaires entre les aires
  - Réflexion sur les modes d'hébergement dans le cadre de l'élaboration du PLH
- **Définir l'intérêt communautaire en matière de logements et d'hébergement**
  - État des lieux conjointement au PLH sur l'offre de logements pour les personnes âgées et les personnes défavorisées
  - Définition des actions d'intérêt communautaire



Mr T. Agasse souligne l'importance du travail de réflexion à mener à travers le PLH sur la question des modes d'hébergement, notamment pour la population des gens du voyage.

Mr R. Baron met en avant les contraintes posées entre l'urbanisme, l'environnement économique des gens du voyage et les moyens des collectivités.

Mr J. P. Marchais questionne quant au choix du mode de gestion des aires d'accueil et demande que les 2 scénarii "régie" et "délégation" soient étudiés.

Mr J. Marchais présente le volet Piscines :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Mettre en place une offre tarifaire cohérente et harmonisée**
  - Étude des scénarii d'harmonisation et des impacts financiers
- **Développer la complémentarité de l'offre et de chaque équipement**
  - Harmonisation des pratiques sur les activités proposées
  - Développement d'une offre spécifique à chaque équipement
  - Développement de l'offre dans la limite des capacités financières de la collectivité
- **Maintenir en bon état de fonctionnement les équipements**
  - Suivi régulier de l'exécution de la délégation de service public pour Natadolls
  - Indicateurs de suivi de consommation des fluides
  - Travaux de rénovation ou de remise aux normes des équipements Natadolls et Divaquatic : étude de programmation, plan pluriannuel d'investissements, impacts des fermetures de service



Mr J. Marchais informe d'une réunion programmée à l'intention des élus municipaux du territoire le 13 septembre prochain à Vallet au Champilambart, afin de leur présenter l'étude de programmation.

Mme C. Braud présente le volet Sports :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Définir l'intérêt communautaire en matière sportive**
  - Transfert des bâtiments sportifs aux communes :
    - o Relations aux associations, planning des salles au 01/09/2017
    - o Transfert financier au 1<sup>er</sup> janvier 2018
    - o Conventonnement sur l'attribution des subventions par la commune (2018 à 2020)
- **Définir une vision à moyen terme sur le portage intercommunal des équipements sportifs**
  - Harmonisation des politiques de subvention
  - État des lieux des équipements sportifs
  - Favorisation de la mutualisation des équipements sportifs
- **Accompagner l'accès à la découverte d'activités sportives diversifiées**
  - Partenariat avec le Département
  - Soutien de la mise en place de stage multisports (Smouf) en direction du public jeunesse

Mr P.A. Perrouin confirme la nécessité de travailler à la définition de l'intérêt communautaire.

Mme A. Choblet présente le volet Centre Socio-Culturel :

Feuille de route de la CCCL 2017 - 2020

- **Conforter l'action du centre socioculturel**
  - Partenariat avec le CSC pour son action à une échelle territorialisée
  - Concertation en 2018 pour une nouvelle contractualisation pour 2019
  - Périmètre d'intervention du CSC à l'échelle de l'ancienne CCCL
  - Définition du périmètre de financement de la CCCL
- **Proposer une adaptation des locaux pour favoriser le fonctionnement de l'association**
  - État des lieux comparatif des lieux et bâtiments possibles et des financements possibles
  - Choix d'un scénario en décembre 2017, en concertation avec l'association
  - Étude de programmation en 2018

Mr P.A. Perrouin rappelle l'engagement pris auprès du CSC d'apporter des réponses quant à la question des locaux en début d'année 2018.

Mme A. Choblet présente le volet Enfance :

Feuille de route de la CCCL 2017 - 2020

- **Harmoniser le fonctionnement du RAM**
  - Harmonisation des pratiques professionnelles, des actions collectives
  - Nouveau projet RAM pour 2018
- **Travailler à la définition d'une vision commune sur l'enfance, tout en respectant les caractéristiques de chaque acteur**
  - Diagnostic complet sur l'enfance et la jeunesse, dans le cadre du contrat territorial global (nouveau contrat CAF)
  - Dispositif de soutien de l'intercommunalité pour l'accueil des jeunes enfants en structures collectives pour les communes n'en disposant pas
  - Sur la parentalité, inscription en partenaire des actions identifiées sur le territoire
- **Transférer le multi accueil Tchou Tchou au Pallet**
  - État des lieux complet de la structure
  - Conventonnement CC/ Commune le Pallet
  - Transfert de charges au 01/09/2017
- **Définir l'intérêt communautaire en matière de subventions enfance et scolaire**
  - État des lieux des subventions et moyens attribués à chaque association reconnue intercommunale, structure jeunesse et établissement scolaire
  - Maintien de la politique de subventionnement de 2016 en 2017
  - Définition de la politique communautaire pour 2018 et conventionnement

Mr J. Teurnier pose la question de savoir si la philosophie de départ du multi-accueil Tchou Tchou permettant aux enfants de toutes les communes de l'ancienne CCV d'être accueillis au sein de la structure collective sera maintenue avec le transfert à la commune du Pallet.

Mr P.A. Perrouin assure que l'esprit sera sauvegardé tel que la CCV l'avait créé avec accueil des enfants des communes ne disposant pas de structures collectives, par le biais de convention, notamment jusqu'à la fin du mandat.

Mme N. Meillerai-Pageaud demande ce qu'on entend par dispositif de soutien de l'intercommunalité.

Mme A. Choblet indique que le sujet reste à travailler. Un état des lieux des pratiques actuelles va être effectué. Un échange va s'engager sur les modalités d'accord entre communes concernées ou soutien de l'intercommunalité.

Mr R. Baron souhaite que l'engagement d'accueil des enfants soit pérennisé au-delà de 2020 afin que les petites communes ne perdent pas de service, mis en parallèle de la hausse de tarification de l'assainissement collectif.

Mr J. M. Jounier interroge sur la réalisation du diagnostic complet enfance-jeunesse. Mme A. Choblet répond qu'à ce stade, la commission travaille à l'hypothèse de recrutement d'un coordinateur pour un an, pour mener ce diagnostic sur l'ensemble du territoire de la CCSL, en lien avec les communes.

Mr P. Bertin présente le volet Transports Scolaires :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

revre  
loire

• **Harmoniser la compétence transports scolaires**

- Harmonisation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Préparation du transfert vers la Région et la fin du Syndicat des Transports Scolaires de Clisson
- Suppression de la prise en charge des surveillants des collèges en septembre 2017
- Positionnement favorable pour le maintien des transports scolaires vers les collèges privés
- Bilans des transports vers équipements communautaires
- Réflexion en vue du transfert des accompagnateurs de cars au sein des cars primaires à la charge de la commune en septembre 2018

Mr J.M. Poupelin présente le volet Finances :

Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

revre  
loire

• **Assurer une présentation des chiffres fiable, transparente et pédagogique**

- État des lieux budgétaire et comptable de chaque ancien EPCI au 31/12/2016
- Outils pédagogiques pour les élus

• **Améliorer la performance des finances de la collectivité**

- Développement de la culture "finances" auprès des services et des élus
- Définition d'orientations d'optimisation
- Maîtrise des dépenses, politique des achats
- Recherche de toutes les pistes de financement possibles
- Travail sur les coûts de fonctionnement acceptables pour chaque service

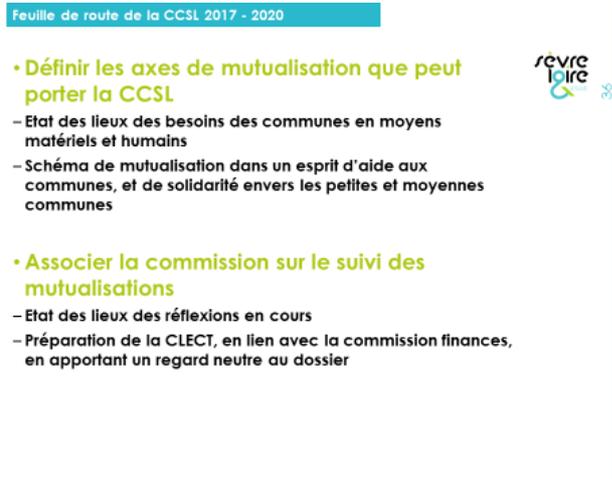
• **Mettre en place un suivi prospectif des finances**

- Suivi des impayés de chaque thématique et mise en place d'une procédure
- Mise en place d'un contrôle de gestion, de tableaux de bord
- Prospective de fonctionnement à 5 ans

Mr J. Baraud pose la question de la mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des impayés.

Mr J. M. Poupelin répond que le sujet est toujours d'actualité, mais en attente de l'arrivée du nouveau receveur communautaire qui vient de prendre ses fonctions ce lundi.

Mme C. Braud présente le volet Mutualisation :

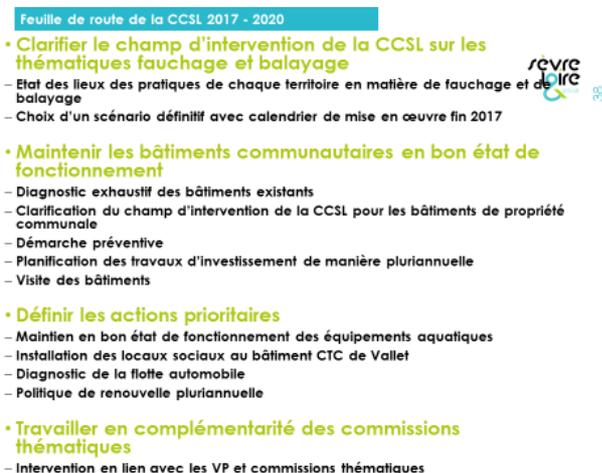


Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Définir les axes de mutualisation que peut porter la CCSL**
  - Etat des lieux des besoins des communes en moyens matériels et humains
  - Schéma de mutualisation dans un esprit d'aide aux communes, et de solidarité envers les petites et moyennes communes
- **Associer la commission sur le suivi des mutualisations**
  - Etat des lieux des réflexions en cours
  - Préparation de la CLECT, en lien avec la commission finances, en apportant un regard neutre au dossier

révre Loire

Mr M. Bouhier présente le volet Equipements :



Feuille de route de la CCSL 2017 - 2020

- **Clarifier le champ d'intervention de la CCSL sur les thématiques fauchage et balayage**
  - Etat des lieux des pratiques de chaque territoire en matière de fauchage et de balayage
  - Choix d'un scénario définitif avec calendrier de mise en œuvre fin 2017
- **Maintenir les bâtiments communautaires en bon état de fonctionnement**
  - Diagnostic exhaustif des bâtiments existants
  - Clarification du champ d'intervention de la CCSL pour les bâtiments de propriété communale
  - Démarche préventive
  - Planification des travaux d'investissement de manière pluriannuelle
  - Visite des bâtiments
- **Définir les actions prioritaires**
  - Maintien en bon état de fonctionnement des équipements aquatiques
  - Installation des locaux sociaux au bâtiment CTC de Vallet
  - Diagnostic de la flotte automobile
  - Politique de renouvellement pluriannuelle
- **Travailler en complémentarité des commissions thématiques**
  - Intervention en lien avec les VP et commissions thématiques

révre Loire

Mr P.A. Perrouin note que la feuille de route est riche en actions et remercie l'ensemble des vice-Présidents de la CCSL pour leur engagement à mener les projets communautaires.

Mr J. Baraud pose la question de l'organisation des subventions pour les associations intervenant sur l'évènementiel.

Mme C. Braud répond que chaque commission concernée va définir l'intérêt communautaire des associations relevant de la thématique.

Mr P.A. Perrouin indique que les associations intervenant en matière évènementiel communal n'entrent pas dans le champ communautaire.

Mr P. Baleyudier rappelle que les Comités de Foire et les Comités de Jumelage sont d'intérêt communautaire.

Mr B. Rochet souligne que cette présentation est intéressante, mais regrette qu'il faille enchaîner avec un ordre du jour assez chargé.

Mr M. Huet quitte la séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 mars 2017**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction de ce procès-verbal, le Président le déclare approuvé à l'unanimité.

### **Vie Institutionnelle**

Mr P.A. Perrouin prend la parole.

#### **1) Désignation des représentants au Collège public du comité Leader**

Mr E. Rivery et Mr J. Lucas sont candidats, ainsi que Mr J.P. Marchais et Mr J.M. Poupelin.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Loire-Divatte et de Vallet pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire,

Considérant que le Pays du Vignoble Nantais bénéficie pour la période 2014-2020/23 d'un programme de financement européen leader,

Considérant les recompositions territoriales en Vignoble Nantais et la réinstallation des conseils communautaires, il est nécessaire de procéder à une actualisation des représentants du collège public du comité.

Considérant la composition du comité de programmation comme suit :

- Un Collège Public : 27 membres élus organisés en binômes titulaire/suppléant, sauf la présidence :
  - ✓ 13 représentants du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, dont 4 représentants du Collège public l'office de tourisme,
  - ✓ 8 représentants des intercommunalités du territoire,
  - ✓ 2 représentants du Syndicat Mixte Loire et Goulaine,
  - ✓ 2 représentants de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise,
  - ✓ 2 représentants des établissements publics d'enseignement secondaire du territoire,
- Un Collège Privé : 30 membres privés également organisés en binômes titulaire/suppléant, issus du Conseil de Développement du Pays du Vignoble Nantais et représentant les différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie Leader du territoire ;
- Des partenaires non votants associés, représentant le périmètre culture-patrimoine du Syndicat :
  - ✓ 2 représentants du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.
- Les partenaires institutionnels sont également associés en tant que membres non votants : Etat, Région, Département, ...

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les délégués suivants pour siéger au collège public du Comité leader :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jacques LUCAS	Jean-Marie POUPELIN
Jean-Pierre MARCHAIS	Emmanuel RIVERY

Mr T. Coignet indique qu'auparavant, il était présent au Comité Leader au titre de la commission Développement Durable du Pays du Vignoble Nantais, mais celle-ci n'existe plus. Il regrette de ne plus participer à cette instance.

## 2) Désignation de membres supplémentaires aux commissions du Pays

Par délibération n° D-20170118-03 en date du 18 janvier 2017, le conseil communautaire a désigné 4 représentants pour siéger :

- à la commission Culture du Syndicat de Pays du Vignoble Nantais :
  - ✓ Virginie BERTON
  - ✓ Nathalie CHARBONNEAU
  - ✓ Jérôme MARCHAIS
  - ✓ Laurence MENARD
  
- à la commission Patrimoine-Musée du Syndicat de Pays du Vignoble Nantais :
  - ✓ Patrick BALEYDIER
  - ✓ Nathalie BOUCHET
  - ✓ Nicole LACOSTE
  - ✓ Laurence MENARD

Le Bureau du Pays a proposé que ces deux commissions soient composées de 6 membres. En plus des 4 élus désignés, il est nécessaire de nommer 2 personnes supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres supplémentaires suivants :

Commission Culture	Commission Patrimoine-Musée
Christian PELLOUET	Nathalie CHARBONNEAU
Christian RIPOCHE	Henri LAUMONIER

Ces Commissions se composent désormais comme suit :

Commission Culture	Commission Patrimoine-Musée
Virginie BERTON	Patrick BALEYDIER
Nathalie CHARBONNEAU	Nathalie BOUCHER
Jérôme MARCHAIS	Nicole LACOSTE
Laurence MÉNARD	Laurence MÉNARD
Christian PELLOUET	Nathalie CHARBONNEAU
Christian RIPOCHE	Henri LAUMONIER

## 3) Désignation des représentants à la Mission Locale du Vignoble Nantais : modification

Vu les fusions des Communautés de Communes de Vallet et Loire-Divatte, de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine sur le territoire du Vignoble Nantais à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
 Vu les statuts modifiés de la Mission Locale du Vignoble Nantais,  
 Vu la délibération n° D-20170118-07 du conseil Communautaire de la CC SL, en date du 18 janvier 2017, portant désignation de ses représentants à la Mission Locale du Vignoble Nantais,

Considérant l'élection de l'Assemblée Générale Extraordinaire (modification des statuts), l'assemblée générale Ordinaire (Election des membres du nouveau conseil administration), et le Conseil d'Administration avec notamment l'élection des membres du Bureau,

Considérant qu'ont été élues pour siéger au bureau de la Mission Locale du Vignoble Nantais : Mesdames EMERIAU, HOUSSIN, JUSSIAUME et PETITEAU.

Aussi, afin de permettre à ces personnes de siéger, il est proposé de modifier les désignations des représentants de la CCSL siégeant au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Vignoble Nantais,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE** et remplace la délibération n° D-20170118-7 en date du 18 janvier 2017 portant désignation de ses représentants à la Mission Locale du Vignoble Nantais.
- **DÉSIGNE** les représentants suivants à la Mission Locale du Vignoble Nantais :

<b>Conseil d'Administration de la Mission Locale du Vignoble Nantais</b> <b>6 élus</b>
Marie-Thérèse JUSSIAUME Brigitte PETITEAU Marie-Madeleine EMERIAU Evelyne HOUSSIN Sonia LE POTTIER Daniel ROBIN

#### **Assemblée Générale de la Mission Locale du Vignoble Nantais : 1 représentant par Commune**

<b>Divaite-sur-Loire</b>	<b>Daniel ROBIN</b>
<b>Mouzillon</b>	<b>Jean-Yves CHARRIER</b>
<b>La Boissière-du-Doré</b>	<b>M-Madeleine EMERIAU</b>
<b>La Chapelle-Heulin</b>	<b>Morgane BONNET</b>
<b>La Regrippière</b>	<b>Evelyne HOUSSIN</b>
<b>La Remaudière</b>	<b>Carine GUINEHUT</b>
<b>Le Landreau</b>	<b>Marie-Thérèse JUSSIAUME</b>
<b>Le Loroux-Bottereau</b>	<b>Paul CORBET</b>
<b>Le Pallet</b>	<b>Pierre-André PERROUIN</b>
<b>Saint-Julien-de-Concelles</b>	<b>Brigitte PETITEAU</b>
<b>Vallet</b>	<b>Sonia LE POTTIER</b>

#### **4) Adhésion de la CCSL à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise**

Mr P.A. Perrouin précise que beaucoup de questions se sont posées quant à cette adhésion. Il a été demandé à l'AURAN de présenter son agence et le Bureau communautaire a été convaincu. La participation totale de la CCSL sera d'environ 12 500 €.

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Loire-Divaite et de Vallet pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

L'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) est une association à laquelle les collectivités ont la possibilité d'adhérer.

Elle couvre plusieurs missions pour le compte de ses adhérents :

- Observer et évaluer, en produisant des analyses chiffrées et commentées
- Elaborer les documents stratégiques ou accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs outils (PLH, PLUi, etc ...)
- Etre un espace de dialogue entre les acteurs du territoire, dans un souci de cohérence territoriale
- Etre un lieu de prospective et d'innovation en étant un lieu de veille sur les évolutions urbaines, économiques, sociales, sociétales, environnementales, juridiques...

Il est proposé à l'assemblée que la CCSL puisse adhérer à l'AURAN. Le montant de la participation annuelle s'élève à 0,27€ par habitant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'AURAN.
- **PREND ACTE** de la participation annuelle s'élève à 0,27€ par habitant.
- **DÉSIGNE** les représentants suivants pour siéger aux instances de l'AURAN :
  - Mr Jean-Pierre MARCHAIS,
  - Mr Pierre-André PERROUIN.

## Ressources Humaines

### 5) Instauration de l'indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale

Vu le décret 2009-1594 du 18 décembre 2009 a instauré dans la Fonction publique territoriale une indemnité de départ volontaire ;

Conformément au décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la Fonction Publique Territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi du 26 janvier 1984 et aux agents contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 39 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, pour les motifs suivants :

- départ définitif de la Fonction Publique Territoriale pour créer ou reprendre une entreprise ;
- départ définitif de la Fonction Publique Territoriale pour mener à bien un projet personnel.

L'article 2 du décret du 18 décembre 2009 prévoit que l'organe délibérant fixe, après avis du comité technique, la mise en place de cette indemnité.

Vu la proposition du Président,

Vu l'avis du comité technique en date du 25 avril 2017,

Mr H. Laumonier interroge sur la fixation du montant de l'indemnité par le Président.

Mme C. Braud répond qu'en effet, l'exécutif a le choix de fixer cette indemnité entre 0 et le double de la rémunération annuelle. Cela dépend des conditions de départ et du projet de l'agent.

Mme N. Lacoste indique que l'assemblée est invitée à autoriser le principe mais qu'il n'y a plus de contrôle sur l'attribution du montant.

Mr P.A. Perrouin rappelle que la mise en place de cette indemnité concerne une situation particulière, la personne concernée a été rencontrée, elle souhaite quitter la fonction publique pour créer une entreprise, ce qui est une bonne chose. Il était important de traiter ce dossier avec humanité.

Mme A. Daviot interpelle sur l'application des critères d'attribution et l'appréciation du montant.

Mr J. Teurnier rappelle qu'une personne est actuellement en surnombre depuis plusieurs années, cela génère un coût pour la collectivité.

Mr P.A. Perrouin ajoute que si rien n'est fait dans un délai de 25 mois, on atteindra l'équivalent de ce qui est proposé ce soir.

Mr J.M. Poupelin précise que, dans le cas d'un agent qui souhaite partir, cette indemnisation peut aussi être refusée, ce qui revient à dire que la collectivité a bien le choix.

Mr T. Agasse estime que le fait d'un agent qui part pour créer son entreprise ne doit pas être un critère d'attribution de cette prime.

Le conseil communautaire, à 37 voix pour et 9 abstentions :

- **INSTAURE** l'indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale aux conditions ci-dessous.

### **1) Bénéficiaires**

Tous les fonctionnaires et contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée.

Sont exclus du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire :

- les agents de droit privé ;
- les agents contractuels de droit public recrutés sur un contrat à durée déterminée ;
- les agents n'ayant pas accompli la durée totale de service à laquelle ils se sont engagés à l'issue de la période de formation ;
- les agents qui se situent à cinq années ou moins de l'âge d'ouverture de leurs droits à pension ;
- les agents qui quittent la Fonction Publique dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation.

### **2) Procédure d'attribution**

La demande d'indemnité devra être formulée par écrit au plus tard deux mois avant la date prévue de démission, afin de permettre à l'autorité territoriale d'étudier la demande, d'établir une simulation financière et de transmettre sa réponse à l'agent.

Dans le cas d'une démission pour création ou reprise d'entreprise, l'agent doit produire le document k-bis attestant de l'existence de l'entreprise qu'il crée ou reprend.

Dès lors que la collectivité a informé l'agent de sa décision et du montant de l'indemnité allouée, l'agent présente sa demande de démission non équivoque par écrit.

### **3) Calcul du montant de l'indemnité**

Le montant de l'indemnité ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission. La rémunération brute servant de base au calcul comprend le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence si elle existe, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités.

Le Président détermine le montant individuel à verser à l'agent en tenant compte, le cas échéant, des orientations générales de gestion de ressources humaines et de l'ancienneté dans l'administration ou du grade détenu par l'agent.

### **4) Versement de l'indemnité**

Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue effective, et est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

L'agent qui, dans les cinq années suivant sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la Fonction Publique Territoriale ou de la Fonction Publique d'Etat ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la Fonction Publique Hospitalière est tenu de rembourser à la collectivité ou à l'établissement public qui a versé l'indemnité de départ volontaire, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de cette indemnité.

Un arrêté individuel sera pris par le Président pour chaque agent concerné.

## **6) Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint Julien de Concelles pour les missions de Programme Local de l'Habitat**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 64 et suivants et la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Julien de Concelles en date du 13 décembre 2016 autorisant la mise à disposition d'un agent pour l'accompagnement de la communauté de communes Sèvre et Loire au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la lettre d'acceptation de l'agent mis à disposition, Mme Albane ULVE ;

Vu l'avis de la CAP du 1<sup>er</sup> février 2017, saisie par la commune de Saint-Julien de Concelles ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLH initié en 2011 par le Pays afin de proposer un accompagnement à la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer avec la commune de Saint-Julien de Concelles la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération pour l'accompagnement au projet de programme local de l'habitat (PLH), pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **AUTORISE** le Président à signer toute nouvelle convention ou avenant après accord des trois parties.

## **Aménagement du territoire**

### **7) Validation de la poursuite des études et de la concertation dans le cadre du projet de liaison structurante Clisson – Vallet – Maine et Loire**

Au milieu des années 90, les premières réflexions concernant le projet de liaisons entre Clisson, Vallet et le Maine et Loire ont été lancées. Après de nombreuses phases d'études et de concertation, le ministère de l'agriculture a émis un avis favorable sur le fuseau E1D. Cet avis est assorti du souhait de :

- Mener des études complémentaires pour limiter encore davantage le prélèvement sur les terres agricoles d'appellation,
- Rechercher des solutions de préservation de l'exploitation de La Parentière certifiée en agriculture biologique.

Pour ce faire, le Département a rencontré, fin 2014, les élus des communes concernées par ce tracé afin d'informer des suites envisagées pour ce dossier. En 2015, une concertation avec la population locale a été lancée.

Le Département propose de relancer les études et les démarches de concertation pour aboutir à un principe d'aménagement partagé et acté qui pourra faire l'objet d'une inscription dans les documents d'urbanisme.

Cependant, le Département souhaite avant de relancer les démarches interrompues en 2015 que l'ensemble des communes et communautés de communes concernées par ce projet confirment par un accord écrit.

Mr P.A. Perrouin rappelle que le dossier est relativement ancien et reste compliqué, il a des impacts négatifs sur l'agriculture et l'habitat. Il a aussi des points positifs pour favoriser le développement économique du territoire et sa traversée.

Il invite l'assemblée à prendre une position favorable pour participer aux échanges avec le Département.

Mr M. Legout tient à signer qu'il est favorable à ce projet et également riverain de ce dernier ; il précise que beaucoup s'inquiètent de la proximité de la route proche des habitations.

Mr P.A. Perrouin souhaite que le CCSL se retrouve autour de la table avec les communes et le Département pour en discuter ensemble.

Mme M.C. Tessereau annonce que la commune de Mouzillon va voter favorablement à cette initiative afin de pouvoir relancer le dialogue avec le Département, et rappelle que la commune a sollicité le Département par un courrier en septembre 2016, pour une demande de rendez-vous, resté sans suite. Elle rappelle que la commune a toujours été favorable au projet et qu'il n'est pas souhaité qu'elle soit perçue aujourd'hui comme celle qui bloque l'avancement du dossier.

Mr P. Baleyrier appelle à l'esprit communautaire afin que la CCSL agisse favorablement pour la protection des habitants concernés par le tracé.

Mme N. Lacoste ajoute que ce projet est ancien et a fait l'objet de beaucoup de discussions, notamment lors des débats électoraux passés. Elle demande que la CCSL porte le projet même après les échéances de 2020.

Mr J. Marchais rappelle que les communes seront aussi autour de la table en plus de la CCSL et participeront donc aux débats. Il indique vouloir assumer sa responsabilité d' élu quant à l'évolution du trafic routier qui traverse et va traverser la ville de Vallet dans les prochaines années, et entendre les impacts environnementaux.

Mr P.A. Perrouin précise que chaque commune va être amenée à délibérer.

Mr J.M. Jounier précise que le trafic qui traverse Mouzillon est très important et regrette que la protection des habitants ne soit pas prise en compte par le Département.

Mr R. Baron se dit convaincu de la nécessité de cet ouvrage pour soulager les traversées des centres de Vallet, Mouzillon, la Boissière du Doré, pour relier les pôles principaux entre eux, et pour le développement économique du territoire.

Mr T. Agasse s'interroge sur l'ordre de passage des délibérations entre les communes et la CCSL.

Mr P.A. Perrouin rappelle qu'il s'agit également pour la CCSL de donner un avis sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le choix du fuseau E1D.
- **VALIDE** auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique la poursuite des études et de la concertation de manière à affiner le tracé dans le fuseau E1D afin de répondre aux attentes des habitants tout en respectant les engagements pris vis-à-vis du ministère de l'agriculture.

## Développement économique

Mr P. Corbet, vice-Président en charge du Développement Economique, prend la parole.

### 8) Convention d'occupation temporaire de l'espace public sur les zones d'activités et fixation des tarifs

Les « foodtrucks » – commerces ambulants de restauration rapide et/ou à emporter – se développent sur le territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire. Parmi les lieux d'implantation temporaire souhaités, certains porteurs de projets ont exprimé leur intérêt pour les zones d'activités.

Afin de permettre la bonne gestion des commerces ambulants sur les zones d'activités, plusieurs collectivités ont fait le choix de la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public assortie à une redevance journalière.

Une telle convention permet de favoriser le développement des commerces ambulants sur le territoire, de gérer le flux des commerces ambulants sur les zones d'activités et de garantir la bonne utilisation des espaces mis à disposition (propreté, pas de raccordement réseau).

Suite à la commission développement économique du 5 avril 2017, il est proposé de retenir le prix de 2 euros par emplacement et par jour. Ce montant a été défini suite à une étude sur les tarifs pratiqués sur les quatre plus grandes communes du territoire pour les commerces non sédentaires (places de marché, emplacements centre bourg, etc).

Il est également proposé que le premier mois d'occupation dans les zones d'activités soit gratuit, afin d'aider les commerces ambulants dans leur installation.

Mr J. Teurnier demande si les installations seront bien soumises à l'avis favorable préalable de la commune. La réponse est affirmative.

Mr E. Rivery pose la question de savoir si l'impact sur les métiers de la bouche a été étudié.

Mr J. Marchais remarque que le prix proposé est dérisoire, et rappelle qu'à ce jour la Ville de Vallet ne souhaite pas d'installation sur la zone des Dorices.

Mr B. Rochet rappelle que le food truck s'installe en général là où il n'existe pas de commerce ni de service, il fait peu de concurrence aux commerces de proximité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les commerces ambulants souhaitant exercer leur activité sur les zones d'activités de la CCSL :
  - ✓ Zone des 4 Chemins à Mouzillon,
  - ✓ Zone de Beausoleil à Saint Julien de Concelles,
  - ✓ Zone de la Noë Bachelon au Loroux-Bottereau,
  - ✓ Zone de la Sensive à Divatte sur Loire,
  - ✓ Zone des Dorices à Vallet,
  - ✓ Zone des Ragonnières à la Chapelle-Heulin.
- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public à 2 € par emplacement par jour.
- **APPROUVE** la gratuité du premier mois d'occupation pour les commerces ambulants sur les zones d'activités, afin d'aider au développement de leur activité.

## Solidarités

### 9) Potager associatif : convention de mise à disposition

Mr R. Baron, vice-Président en charge des solidarités, prend la parole.

Mr R. Baron informe que la demande est de passer à un effectif de 12 équivalent temps plein, et que les Apprentis d'Auteuil se sont engagés à reprendre l'activité de l'association.

Mr T. Agasse rappelle qu'antérieurement, l'ancienne CCLD avait fortement participé au déficit de fonctionnement. Il convient donc d'être vigilant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que l'association « Potager Associatif » a pour objet la réinsertion sociale et professionnelle de public en difficulté,

Considérant que l'activité de cette association permet le développement social et économique sur le territoire de la CCSL,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MET A DISPOSITION** de l'association Potager Associatif, à titre gratuit, l'équipement comprenant les terrains, les serres et le bâtiment d'exploitation situés, 8 route Félix Praud 44450 Saint Julien de Concelles.
- **VALORISE** cette mise à disposition à hauteur de 40 175 € par an, auxquels s'ajoute le remboursement des charges annuelles supportées par la CCSL, dont le détail est présenté en annexe de la convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation précaire de 3 ans à intervenir.

### 10) Conventonnement pour le service prestataire d'aide à domicile

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Loire-Divatte et de Vallet pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu les statuts de la CCSL,

Considérant que dans le cadre des prises en charge de bénéficiaires par le service d'aide à domicile de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, il convient de signer des conventions définissant les obligations et rôles avec les partenaires intervenant dans les prises en charge,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec :
  - Le Département de Loire-Atlantique pour les interventions au titre de l'aide sociale, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, et de la Prestation de Compensation du Handicap.
  - Les organismes ou mutuelles prenant en charge tout ou partie de la prestation pour le compte de leurs bénéficiaires : CARSAT, CAVIMAC, CNMSS, CNRACL, MGEN, Mondial Assistance, MSA, Mutuaide Assistance, RMA, RSI.

### 11) Information : point sur le suivi de l'arrêt du portage de repas

Mr R. Baron fait un point d'étape sur le suivi de l'arrêt du portage de repas :

### Situation au 24 avril 2017

Nombre d'usagers initial : 59 en février 2017

#### Au 1<sup>er</sup> mai

- **16 personnes** encore inscrites dans le service, dont 7 qui indiquent avoir fait des démarches pour trouver un prestataire
- Sur les 43 usagers qui ont arrêté le service 16 nous ont fait part de la solution choisie :
  - 14 un prestataire de service : Proxidéj (10), Vezin (3), Restologis (1)
  - 1 un aidant familial
  - 1 une prise en charge aide à domicile renforcé (CCSL)

Mr E. Rivery demande l'avenir des agents concernés.

L'organisation de la CCSL a souhaité favoriser le reclassement interne du livreur qui va intégrer, avec son accord, le service fauchage-balayage, avec la mise en place d'un plan de formation.

Le temps de travail de l'équipe administrative sera affecté au service d'aide à domicile.

## Mobilités

### 12) Lancement du Schéma Directeur des Modes Actifs

Mr P. Bertin, vice-Président en charge des mobilités, prend la parole.

Les modes actifs désignent les modes de déplacements faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche et le vélo. Longtemps délaissés dans la planification des transports, les modes actifs tendent à retrouver une place centrale pour effectuer des trajets de courtes distances (< 5km). Ils s'articulent avec une offre de transports collectifs (car, bus, train) et s'intègrent dans de nouvelles pratiques de mobilité telles que le covoiturage.

L'élaboration d'un SDAM permet de :

- Redonner une véritable place aux modes actifs.
- Proposer des alternatives au tout-voiture.
- Trouver des solutions pour maîtriser les phénomènes de congestion automobile et de pollution.
- Répondre aux engagements pris en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Mr J.M. Jounier demande comment les communes seront associées.

Mr P. Bertin répond qu'un questionnaire sera adressé à chaque commune.

Il est rappelé qu'à ce jour, aucun budget de la CCSL, hormis le montant de l'étude, n'est engagé pour la réalisation d'itinéraires doux.

Cette étude va permettre de définir l'intérêt communautaire en matière de liaisons douces et la répartition entre communes et intercommunalité.

Les études déjà effectuées par le Pays du Vignoble Nantais et le Département seront reprises par le Cabinet d'études Ouest Aménagement.

Vu l'appel à projet lancé par l'ADEME afin d'accompagner les collectivités dans ce domaine, permettant à la CCSL de bénéficier d'une aide financière jusqu'à 60 % sur une dépense maximum de 80 000 € HT, Vu la consultation lancée afin de bénéficier d'un accompagnement dans l'élaboration du SDAM.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **LANCE** l'élaboration d'un Schéma Directeur des Modes Actifs à l'échelle de la CCSL et de ses communes membres. La CCSL sera en charge du projet tant dans la coordination que l'animation en partenariat avec les communes impliquées dans la réalisation de ce schéma outil de planification du maillage pédestre et cyclable.
- **CANDIDATE** l'appel à projet « schéma directeur modes actifs » de l'ADEME et **SOLLICITE**, à ce titre, une subvention auprès de l'ADEME au titre de l'accompagnement à l'étude du « schéma directeur modes actifs ».
- **PREND ACTE** de l'attribution du marché d'étude à OUEST'AM pour un montant de 27 510 € HT.
- **PREND ACTE** du plan de financement.

## Enfance

### 13) Point d'information : projet de transfert du multi-accueil Tchou Tchou

Mme A. Choblet fait un point d'étape sur le projet de transfert du multi-accueil Tchou Tchou à la Commune du Pallet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et fait état des étapes en cours.

- **Travail réalisé / en cours**

#### Etat des lieux

- Impact agents – contrats - usagers
- Etude budget de fonctionnement et investissement
- Patrimoine : conditions de mise à disposition (multi-accueil / RAM)

#### Partage de l'état des lieux et des conséquences

- Echanges avec la commune pour la transmission des données et échanges (organisation et missions de l'équipe, taux d'occupation, mécanismes financiers...)
- Echanges avec la CAF
- Echanges avec le personnel

- **Reste à faire**

- Elaboration d'une convention pour l'accueil des enfants CCSL et pour l'entretien des locaux
- Finalisation de la préparation des éléments pour la CLECT
- Avis des Comités Techniques et assemblées délibérantes de la CCSL et du Pallet
- Information auprès des usagers

Mr P.A. Perrouin rappelle les objectifs premiers du multi-accueil Tchou Tchou à vocation intercommunale, l'équipement pourra donc réserver des places aux familles demandeuses des communes de la CCSL qui ne disposent pas de structures d'accueil collectif du jeune enfant.

La Commission Enfance va réfléchir à l'organisation de l'accueil des enfants qui sont domiciliés sur les communes de la CCSL sans structure, au sein des structures collectives.

## Culture

Mr J. Marchais, vice-Président en charge de la Culture, prend la parole.

### 14) Fixation des tarifs du réseau intercommunal de lecture publique

Vu la proposition de la commission Culture du 22 mars 2017

Considérant la nécessité pour la CCSL de fixer les tarifs du réseau de lecture publique afin de l'étendre à l'ensemble des communes du territoire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs du réseau de lecture publique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 comme suit :

**Tarifs abonnement :**

Abonnement pour un an à partir de la date d'inscription :

- **Habitants des communes de la CCSL** : Divatte sur Loire, La Boissière du Doré, La Chapelle Heulin, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, La Regrippière, La Remaudière, Mouzillon, Saint Julien de Concelles et Vallet : **15 €**
- **Habitants des communes hors CCSL** : **25 €**
  - ✓ Vacanciers : pour une période de 3 mois **15 €**
  - ✓ Gratuité pour les bénévoles actifs des associations liées à chacune des bibliothèques.
  - ✓ Carte perdue ou volée (applicable dès la 1<sup>ère</sup> carte perdue) : **1 €**
  - ✓ Forfait remboursement DVD : **20 €**

**Tarifs photocopies et impressions (€) :**

- Photocopie A4 en noir : 20 centimes
- Impression A4 en noir : 20 centimes
- Impression A4 en couleur : 60 centimes

- **MODIFIER** l'annexe 2 du Règlement Intérieur du Réseau Intercommunal de Lecture Publique.

Mme A. Daviot interroge sur la mise en place de la gratuité pour les bénévoles des associations. Cela concerne les associations du réseau intercommunal.

Mr J. Marchais rappelle que ce tarif ne concerne que l'adhésion au réseau intercommunal de lecture publique, les habitants souhaitant bénéficier des services du réseau et d'une bibliothèque communale devront verser deux adhésions.

## Environnement

Mr J. Lucas, vice-Président en charge de la gestion des déchets, prend la parole.

### 15) Convention d'adhésion à Ecofolio pour la collecte et le traitement des déchets papier

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Loire-Divatte et de Vallet, pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant le partenariat de la CCSL avec l'éco-organisme Ecofolio,

Considérant la nécessité d'une nouvelle convention avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de déclarer les tonnages de papiers et percevoir les soutiens financiers,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une recette financière,

Pour rappel, la filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et participer à la fin de vie de ses produits.

Un éco-organisme, Ecofolio, a été créé pour assumer cette responsabilité. Il perçoit la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et verse les soutiens aux collectivités territoriales.

Ecofolio propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer électroniquement la convention relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques ainsi que tous documents s'y rapportant.

## 16) Information sur les prises de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Mr J. Teumier fait une présentation des prises de compétences de la CCSL au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau potable
- Assainissement collectif

### PRISE DE COMPETENCES ET DGF BONIFIEE :

DGF BONIFIEE et COMPETENCES

#### ETAT DE LA DGF BONIFIEE

Les anciennes CCLD et CCV percevaient la DGF bonifiée.

En 2016 :            CCLD = 261 723 €  
                          CCV = 198 082 €  
                          Total = 459 805 €

Par arrêté préfectoral en date du 30/12/2016, le Préfet rend éligible la CCSL à la DGF bonifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La loi NOTRe stipule que 9 compétences sur 12 devront être exercées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour bénéficier de la DGF bonifiée.

revre  
loire

12

DGF BONIFIEE et COMPETENCES

#### ARTICLE L.5214-23-1 CGCT

9 compétences sur les 12 listées ci-dessous au 1/01/2018

- 1<sup>o</sup> Actions de développement économique ;
- 2<sup>o</sup> Aménagement de l'espace communautaire dont, à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme ;
- 2<sup>o</sup> bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- 3<sup>o</sup> Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- 4<sup>o</sup> Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- 4<sup>o</sup> bis Politique de la ville ;
- 5<sup>o</sup> Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- 6<sup>o</sup> En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- 7<sup>o</sup> Assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- 8<sup>o</sup> Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 9<sup>o</sup> Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- 10<sup>o</sup> Eau.

revre  
loire

13

DGF BONIFIEE et COMPETENCES

#### PROPOSITION

7 compétences sur 12 sont exercées par la CCSL

→ Proposition de transférer 2 compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Eau
- Assainissement collectif

Ces 2 compétences deviendront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

revre  
loire

14

Les sujets de l'eau et de l'assainissement seront reportés à une prochaine séance.

### Equipements - Voirie

Mr M. Bouhier, vice-Président en charge des équipements – voirie, prend la parole.

## 17) Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le marché d'entretien et de maintenance du chauffage des bâtiments communautaires

Vu la proposition de lancer une procédure d'Appel d'offres pour le marché d'entretien et maintenance du chauffage des bâtiments communautaires.

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil communautaire chargeant le Président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Le marché porte sur la réalisation des prestations d'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement des eaux, de climatisation et de ventilation. Le marché comprendra la conduite de l'installation et les travaux de petit entretien (couramment appelé P2) mais également le gros entretien et le renouvellement des matériels (couramment appelé P3).

Le marché présente deux lots distincts :

- Lot 1 : La piscine intercommunale Divaquatic ;
- Lot 2 : Les autres bâtiments intercommunaux.

Le marché sera établi pour une durée maximale de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

Sur la base d'une durée maximale de 48 mois, l'estimation du coût total du marché est de 350 000 € HT.

La procédure utilisée sera l'Appel d'offres ouvert (articles 66, 67 et 68 du décret 2016-360) pour le marché d'entretien et de maintenance du chauffage des bâtiments communautaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à :
  - ✓ engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet d'entretien et de maintenance du chauffage des bâtiments communautaires,
  - ✓ signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure, dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

### Informations diverses

Mr P.A. Perrouin prend la parole.

## 18) Administration générale : attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

### Par arrêtés du Président :

En date du 28 mars 2017 :

La mission de suivi de la zone humide compensatoire réalisée au Landreau, dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités du Hautbois, est confiée à Biophilum, structure de conseils, d'études et de formation en environnement, sise à Saint-Géréon (44), pour un montant totale de 6 075 € HT, selon la répartition suivante :

Tranche	Année de réalisation	Coût HT
Tranche ferme	2017	1 575 €
Tranche optionnelle n° 1	2020 (N+3)	1 350 €

Tranche optionnelle n° 2	2024 (N+7)	1 500 €
Tranche optionnelle n° 3	2032 (N+15)	1 650 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 075 €</b>

En date du 29 mars 2017 :

Il est décidé de conclure le marché passé par accord cadre à bons de commande, ayant pour objet la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant pour le personnel de la CCSL avec la Société UP pour un montant minimum de 24 000 € HT et un montant maximum de 96 000 € HT, pour une durée de 10 mois et d'autoriser le Président à signer ledit marché et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

En date du 29 mars 2017 :

La parcelle cadastrée section DP N° 429 d'une surface de 197 m<sup>2</sup>, située sur la zone d'activités de la Noë Bachelon au Loroux-Bottereau, est vendue à la Sarl Lumière dont le siège social est située 340, Rue Louis Lumière au Loroux-Bottereau, pour une valeur de 12 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix HT de 2 364 € ;

En date du 29 mars 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 357, 360 et 358p d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup>, situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, sont vendues à l'entreprise ACI Menuiserie, dont le siège social est situé 15, rue de l'artisanat – Zone de Beausoleil 1 à St Julien de Concelles, pour une valeur de 22,35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix HT de 44 700 €. Les frais de bornage seront à la charge de la CCSL.

En date du 29 mars 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 358p et 387pd'une surface de 2 000 m<sup>2</sup>, situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, sont vendues à l'entreprise MZ AUTO TRADER, dont le siège social est situé 230, Allée des Fruitières à la Haye-Fouassière, pour une valeur de 22,35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix HT de 44 700 €. Les frais de bornage seront à la charge de la CCSL.

En date du 29 mars 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 353p, 367, 352, 351p, 374p et 368p d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup>, situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, sont vendues à l'entreprise LOC MAT SERVICES, dont le siège social est situé à la Bouinière au Loroux-Bottereau, pour une valeur de 22,35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix HT de 89 400 €. Les frais de bornage seront à la charge de la CCSL.

En date du 4 Avril 2017 :

Un marché passé par procédure adaptée, ayant pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des piscines communautaires Naiadolis et Espace Divaquatic est conclu avec la société Mission H<sup>2</sup>O pour un montant de 55 925 € HT.

Il se décompose en 4 tranches :

- Tranche ferme ayant pour objet l'étude de complémentarité-préprogramme, élaboration du programme et assistance à la consultation de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 33 575 € HT
- Tranche optionnelle n° 1, ayant pour objet l'assistance en phase conception, d'un montant de 11 850 € HT,
- Tranche optionnelle n° 2 ayant pour objet l'assistance à la consultation des entreprises, d'un montant de 2 700 € HT,
- Tranche optionnelle n° 3, ayant pour objet l'assistance en phase travaux et réception des travaux, pour un montant de 8 000 € HT.

Chaque tranche optionnelle sera affermée par ordre de service de manière indépendante ou concomitante sur décision du pouvoir adjudicateur.

En date du 7 Avril 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 259 et 260p d'une surface de 1 782 m<sup>2</sup>, situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à Saint-Julien-de-Concelles sont vendues à la société RED PLANET, représentée par son gérant Mr Benoît MARTIENNE, domicilié au Clos des Frênes, 9 rue des 3 Provinces, 44 450 SAINT-JULIEN DE CONCELLES, pour une valeur de 22,35 € HT / m<sup>2</sup> soit un prix Hors Taxe de 39 827,70€. Le bornage de la parcelle sera effectué à la charge de la CCSL.

En date du 7 Avril 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 243 et 260p d'une surface de 2 843 m<sup>2</sup>, situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à Saint-Julien-de-Concelles sont réservées à la société RED PLANET, représentée par son gérant Mr Benoit MARTIENNE, domicilié au Clos des Frênes, 9 rue des 3 Provinces, 44450 SAINT-JULIEN DE CONCELLES.

Le droit de préférence est consenti pour une durée de 18 mois à compter de la date de la décision de bureau du 3 mai 2016 n° DC 2016-15. Si une autre entreprise souhaite acquérir le terrain mentionné à l'article 1, le bénéficiaire aura un délai de trois mois pour se prononcer sur l'acquisition ou non du terrain. Si elle y renonce ou ne répond pas à l'issue de ce délai, le droit de préférence prend fin.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.